

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 24

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoins

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme FARGEOT

M. MICALLEF à Mme PORTELETTE

Mme RENY à Mme COUSTILLET

Mme LECOMTE à M. JADOT

M. RACHIDI à Mme PUECH

M. LIDA à Mme GYSEN

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

Mme CAUFORIEZ MARQUES à Mme POISSON

M. CHINZI à M. VIVIEN

Absents :

M. DE MEULEMEESTER

M. MORMONT

M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Mme PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

DÉLIBÉRATION N° 17.07.70.12

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE BALLAINVILLIERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la délibération n°13.06.60.8 du 27 juin 2013 réglementant les ateliers proposés dans le cadre de la réforme des rythmes,

VU le courrier du 6 juillet 2017 du Directeur Académique autorisant la commune de Ballainvilliers à mettre en place l'organisation du temps scolaire du 01/09/2017 au 31/08/2018,

CONSIDERANT les résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves sur le retour de la semaine à 4 jours.

APRES AVOIR CONSULTE le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves.

Le Conseil municipal,

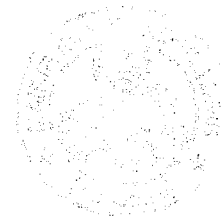
Après en avoir délibéré, **à la majorité :**

- **Pour : 21 voix,**
- **Contre : 1 (Mme Vangeon),**
- **Abstentions : 2 (Mme Jaudinot, M. Huet),**

FIXE les horaires hebdomadaires dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville comme suit :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 soit une semaine de 24h00 réparties sur 4 jours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH